



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

# PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST

ÉDITION MENSUELLE N° 07  
25 Juillet, 2014



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la  
**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
[www.notmar.gc.ca/abonner](http://www.notmar.gc.ca/abonner)

## SOMMAIRE

	Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité..... 1 - 5
Partie 2	Corrections aux cartes ..... 6 - 9
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime..... 10 - 16
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques ..... N/A
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume ..... 17 - 18

Programmes Garde côtière canadienne  
Aides à la navigation et Voies navigables

## NOTES EXPLICATIVES.

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds).
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds).
1 mètre	= 3.28 pieds.

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la partie 1. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

### **Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion.**

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

### **Service hydrographique du Canada. Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs.**

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans le *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*.

**En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.**

**Cartes marines et publications canadiennes** - Veuillez consulter l'*Avis No 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs Avril 2011* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes se référer au site Web suivant.

<http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp> .

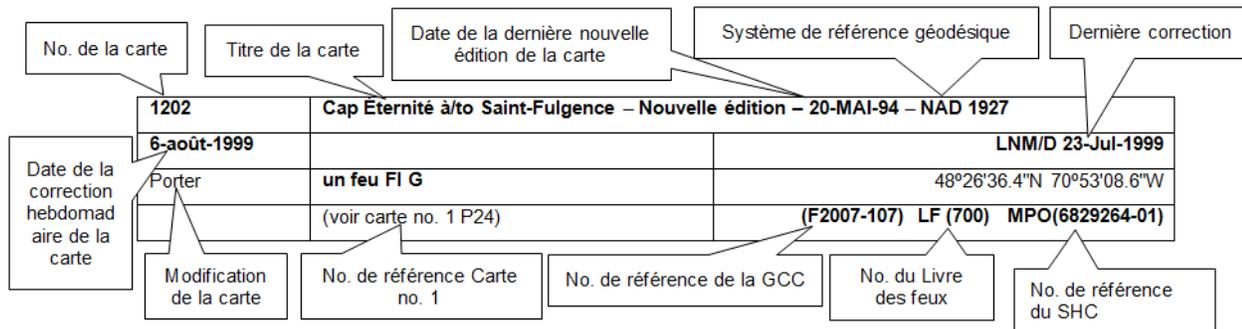
**NOTA: This publication is also available in English.**

## CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2.

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



La dernière correction est identifiée par **LN/D** ou (**L**) dernier (**N**) Avis aux (**M**) navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

## ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS.

### ACCÈS WEB.

Nous offrons une fonction qui permet aux abonnés à notre service en ligne de recevoir la version électronique mensuelle intégrale des Avis aux navigateurs. Nous tenons également à encourager nos clients à visiter le site Web <http://www.notmar.gc.ca/abonner/> pour s'abonner à ce nouveau service.

Les utilisateurs qui souhaitent recevoir des mises à jour pour leurs cartes peuvent créer un « profil d'utilisateur » à partir du site Web.

<http://www.notmar.gc.ca/search/mycharts-eng.php?czoxOToibnRtPXN0ZXBfb25lJmxbmc9ZSI7> .

Cet attribut permet aux usagers d'enregistrer les cartes marines qu'ils possèdent.

Les personnes inscrites sont automatiquement avisées via un courriel lorsqu'un Avis aux navigateurs qui touche ses cartes est publié

## MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS).

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC)

Les Avis à la navigation écrite en vigueur sont disponibles sur le site de la Garde côtière canadienne à <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP>.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

### Ouest

Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Centre SCTM de Vancouver  
2380 - 555, rue West Hastings  
VANCOUVER, BC V6B 4N6

Téléphone: (604) 666-6011  
Facsimilé: (604) 666-8453

Courriel: [rmic-pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca](mailto:rmic-pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web: <http://www.ccg-gcc.gc.ca/f0003907>

Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Centre SCTM d'Iqaluit  
Bureau des Avis à la navigation série « A » et série « H »  
Case postale 189  
IQALUIT, NU X0A 0H0

Téléphone: (867) 979-5269  
Facsimilé: (867) 979-4264

Email: [IQANORDREG@INNAV.GC.CA](mailto:IQANORDREG@INNAV.GC.CA)  
Site Web: [http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil\\_notship](http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil_notship)

\* Services disponibles en français et en anglais.

---

## INDEX

---

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.....	2
FUSION DES CENTRES DES SERVICES DE COMMUNICATION ET DE TRAFFIC MARITIMES (SCTM).....	2
*701 PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES - PROTECTION DES BALEINES.....	2
*702 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.....	4
*703 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION .....	4
*713 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1). 5	5
*714(P) BROUGHTON STRAIT – BALISE DE JOUR À ÊTRE ENLEVÉ.....	5
*715 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ACTIQUE DE L'OUEST) – 2013.....	10

**INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE**

<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>	<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>	<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>
1360	4				
1361	4				
2250	4				
3050	6				
3311	6				
3313	6-7				
3441	7				
3462	8				
3478	8				
3479	8				
3490	8				
3491	8				
3526	8				
3536	9				
3546	5				
3675	9				
6217	9				
6286	9				
6419	4				
6421	4				
6423	4				
6424	4				
6425	4				
6426	4				
6427	4				

**PARTIE 1**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.**

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à [shcinfo@dfo-mpo.gc.ca](mailto:shcinfo@dfo-mpo.gc.ca).

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.**

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <http://www.notmar.gc.ca/rechercher/notmar-fra.php>.

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.**

**ÉDITIONS DES CARTES.**

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

**CARTE NOUVELLE - "NEWCHT".**

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

**NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT".**

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

**RÉIMPRESSIONS.**

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent être consultées à <http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp>.

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.**

**Contexte.**

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

**Soins à apporter à votre carte ISD.**

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

**PARTIE 1**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.**

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

**FUSION DES CENTRES DES SERVICES DE COMMUNICATION ET DE TRAFFIC MARITIMES (SCTM)**

La GCC procède actuellement à la fusion des centres de ses Services de communication et de trafic maritimes. Les changements qui en résultent doivent donner lieu à un groupe de 12 centres des SCTM situés de manière stratégique dans l'ensemble du pays. Les renseignements se rapportant à la fusion seront transmis aux clients par tous les moyens disponibles.

**Région de l'Ouest**

Fermeture du centre des SCTM de Tofino. Les services seront assurés par le centre de Prince Rupert.

Fermeture des centres des SCTM de Comox et Vancouver. Les services seront assurés par le centre de Victoria.

Il n'y aura pas de réduction du niveau de services des SCTM offerts aux clients. Les navigateurs doivent savoir que, en raison de la fusion, les coordonnées, la météo et autres calendriers de radiodiffusion maritime pertinents pourraient changer. Ces changements seront transmis par les ARNM à mesure qu'ils seront disponibles.

**Les navigateurs doivent vérifier auprès des ARNM souvent pour obtenir des mises à jour.**

**\*701 PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES - PROTECTION DES BALEINES.**

La région du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et des eaux avoisinantes est reconnue pour sa population résidente de bélugas, une espèce menacée, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

**MESURES DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRES**

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, découlant de la Loi sur les pêches. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, découlant de la Loi sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16. (voir section 5C de l'Édition annuelle avril 2014 à mars 2015 des avis aux navigateurs).

**MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES**

Mesures provisoires en vigueur du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2014

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre pointe à Boisvert et cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines (voir lien ci-dessous pour la carte). Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

**Aire de vigilance (aire jaune) :** Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0.215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

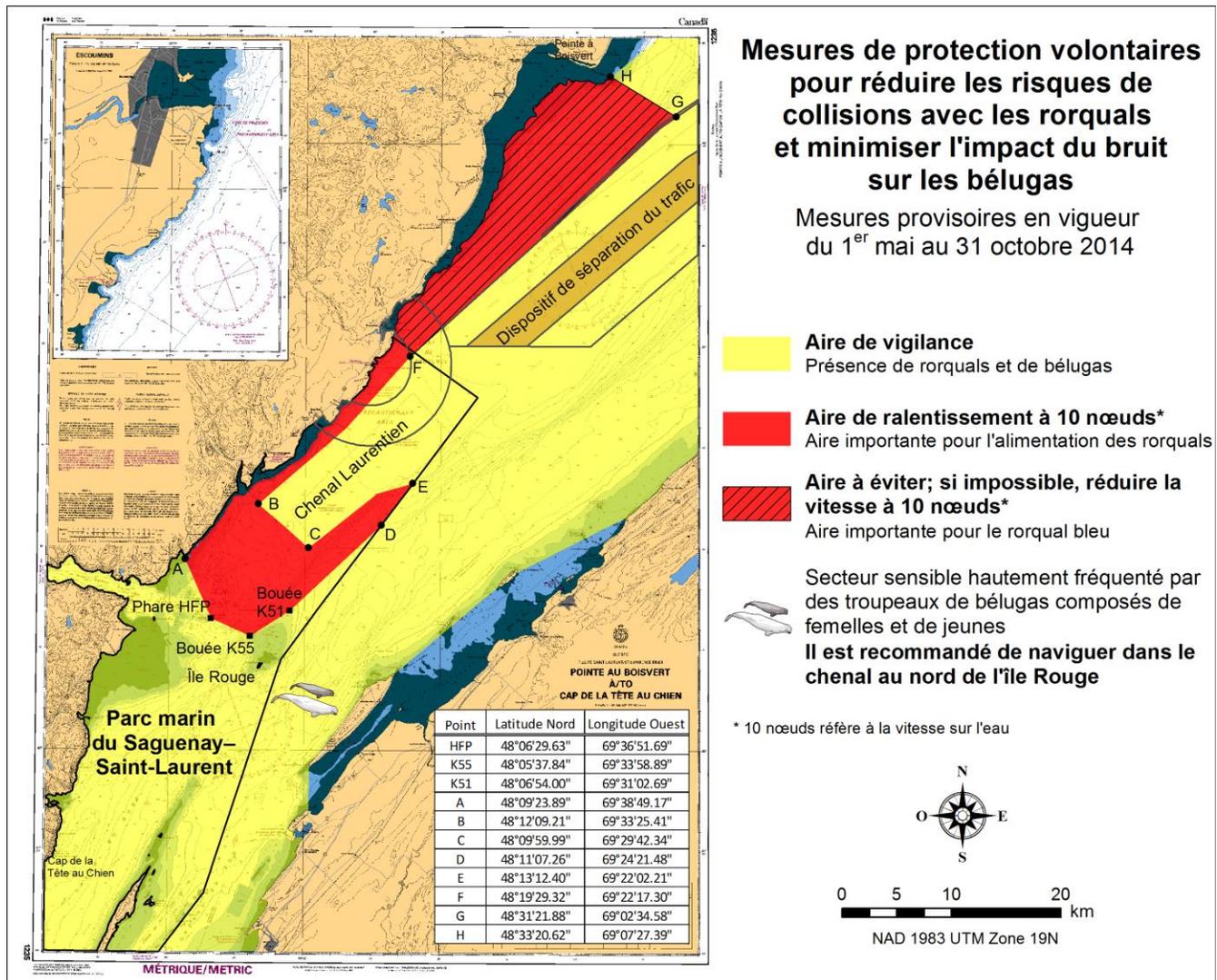
Pêches et Océans Canada – Publication officielle de la Garde côtière canadienne

**PARTIE 1**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**Aire de ralentissement à 10 nœuds (aire rouge) :** Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds dans l'aire de ralentissement et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

**Aire à éviter (aire rouge hachurée) :** Afin de réduire le bruit et les risques de collision avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds.

Voir la carte suivante:



**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Ouest  
Édition 07/2014**

**PARTIE 1  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**\*702 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
<b>Carte nouvelle</b>					
1360	Lac Memphrémagog	1:30000	23-MAY-2014		
<b>Nouvelle édition</b>					
2250	Bruce Mines to/à Sugar Island	1:25000	28-FEB-2014	3	20.00
6419	Norman Wells to/à Carcajou Ridge Kilometre 910 / Kilomètre 980	1:50000	21-MAR-2014	4	12.00
6421	Hardie Island to/à Fort Good Hope Kilometre 1040 / Kilomètre 1100	1:50000	21-MAR-2014	4	12.00
6423	Askew Islands to/à Bryan Island Kilometre 1180 / Kilometre 1240	1:50000	21-MAR-2014	4	12.00
6424	Bryan Island to/à Travaillant River Kilometre 1240 / Kilomètre 1325	1:50000	21-MAR-2014	4	12.00
6425	Travaillant River to/à Adam Cabin Creek Kilometre 1325 / Kilomètre 1400	1:50000	21-MAR-2014	4	12.00
6426	Adam Cabin Creek to/à Point Separation Kilometre 1400 / Kilomètre 1480	1:50000	21-MAR-2014	4	12.00
6427	Point Separation to/au Aklavik Channel Kilometre 1480 / Kilomètre 1540	1:50000	21-MAR-2014	4	12.00
<b>Cartes retirées en permanence</b>					
1361	Lac Memphrémagog				

**\*703 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION**

NOUVEAUX PRODUITS	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA376316	Fortune Bay Northern Portion/ Partie Nord
CA479239	Lac Memphrémagog A-B
CA479240	Lac Memphrémagog B-C
CA579241	Magog

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Ouest  
Édition 07/2014**

**PARTIE 1  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**\*713 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1).**

**EN VIGUEUR JUSQU'AU 27 JUIN, 2014  
(RÉVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)**

2305	1204(P)/08
4010	605(P)/14
4124	307(P)/14
4130	604(P)/14
4201	509(P) /13
4233	210(P)/12
4243	308(P)/14
4266	608(P)/12, 609(P)/12, 420(P)/14
4279	1210(P)/13
4281	1111(P)/11
4340	305(P) /14; 306(P) /14, 418(P)/14
4367	508(P)/14
4377	405(P)/13
4386	1108(P)/13, 507(P)/14
4396	510(P)/13
4449	1211(P)/13; 106(P)/14
4450	1005(P)/13; 1006(P)/13
4466	109(P)/14
4512	1205(P) /13
4522	1103(T) /13; 1207(T) /13;
4596	1209(T) /13;
4670	1206(T) /13;
4679	603(P)/14
4830	1104(T) /13;
4905	204(P) /14
4909	613(P)/12, 810(P)/12; 205(P) /14; 206 (P) /14; 207(P) /14; 304(P) /14, 421(P)/14
4911	811(P)/12, 612(P)/13
4921	713(P)/13
5051	1208(T) /13;
6267	112(P)/06
US14884	715(T)/13

**\*714(P) BROUGHTON STRAIT – BALISE DE JOUR À ÊTRE ENLEVÉE.**

Référence carte : 3546

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante :  
La balise de jour Eel Rock (50° 35' 36.2"N 127° 05' 33.3"W).

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au :

Surintendant Aides à la navigation et Voies navigables,  
Garde côtière canadienne,  
25 rue Huron,  
Victoria, BC, V8V 4V9,  
Téléphone : 250-480-2600

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2014-052)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Ouest  
Édition 07/2014**

**PARTIE 2  
CORRECTIONS AUX CARTES**

<b>3050 - West Arm Kootenay Lake, Procter Light to Harrop Narrows - Sheet/Feuille 9 - Nouvelle édition - 03-MAI-1996 - NAD 1927</b>		
25-JUIL-2014		LNMD. 20-JUIN-2014
Porter	une note See/Voir note DEPTHS/PROFONDEURS	49°37'56.0"N 116°56'24.0"W
		<i>MPO(6202885-01)</i>
Porter	note DEPTHS Depths in the entrance to West Arm, particularly in the vicinity of route mileage indicator 59 are subject to change as a result of silting and scouring. PROFONDEURS Les profondeurs dans l'entrée de West Arm, en particulier dans les parages du point milliaire 59, peuvent changer en raison de l'ensablement et de l'affouillement.	49°37'40.0"N 116°59'00.0"W
		<i>MPO(6202885-02)</i>
<b>3311 - Howe Sound - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 31-DÉC-1993 - NAD 1983</b>		
25-JUIL-2014		LNMD. 11-JUIL-2014
Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 15 mètres (Voir la carte n° 1, K41)	49°39'44.5"N 123°15'18.0"W
		<i>MPO(6202888-02)</i>
11-JUIL-2014		LNMD. 25-AVR-2014
Modifier	le relèvement 026° pour lire 025°	49°40'32.0"N 123°10'36.0"W
		<i>MPO(6202867-01)</i>
<b>3311 - Westview - Sheet/Feuille 5 - Nouvelle édition - 31-DÉC-1993 - NAD 1983</b>		
11-JUIL-2014		LNMD. 25-AVR-2014
Porter	une balise de jour de bâbord (Voir la carte n° 1, Qt) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570159	49°49'58.6"N 124°31'46.2"W
		<i>MPO(6202868-01)</i>
<b>3313 - Swanson Channel - Sheet/Feuille 8 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983</b>		
18-JUIL-2014		LNMD. 27-JUIN-2014
Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 18 mètres marquée Mooring/Amarre (Voir la carte n° 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570567	48°42'46.9"N 123°27'00.5"W
		<i>MPO(6202884-01)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Ouest  
Édition 07/2014**

**PARTIE 2  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**3313 - Saanich Inlet - Sheet/Feuille 13 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983**

18-JUIL-2014

LNMD. 27-JUIN-2014

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 18 mètres marquée  
Mooring/Amarre  
(Voir la carte n° 1, K41)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570567  
48°42'46.9"N 123°27'00.5"W  
*MPO(6202884-01)*

**3313 - Sansum Narrows - Sheet/Feuille 14 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983**

18-JUIL-2014

LNMD. 27-JUIN-2014

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 7 mètres marquée  
Mooring/Amarre  
(Voir la carte n° 1, K41)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570237  
48°44'23.9"N 123°36'07.6"W  
*MPO(6202884-02)*

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 6 mètres marquée  
Mooring/Amarre  
(Voir la carte n° 1, K41)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570237  
48°45'21.4"N 123°36'28.5"W  
*MPO(6202884-03)*

Rayer la profondeur de 27 mètres  
(Voir la carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003  
48°44'24.0"N 123°36'07.5"W  
*MPO(6202884-04)*

**3313 - Boundary Pass - Sheet/Feuille 24 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983**

18-JUIL-2014

LNMD. 27-JUIN-2014

Porter une balise marquée "danger reef" sur certaines copies  
(Voir la carte n° 1, Q80)  
48°45'39.5"N 122°52'34.0"W  
*MPO(6202883-01)*

**3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**

18-JUIL-2014

LNMD. 13-JUIN-2014

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 18 mètres marquée  
Mooring/Amarre  
(Voir la carte n° 1, K41)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570567  
48°42'46.9"N 123°27'00.5"W  
*MPO(6202884-01)*

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 7 mètres marquée  
Mooring/Amarre  
(Voir la carte n° 1, K41)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570237  
48°44'23.9"N 123°36'07.6"W  
*MPO(6202884-02)*

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 6 mètres marquée  
Mooring/Amarre  
(Voir la carte n° 1, K41)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570237  
48°45'21.4"N 123°36'28.5"W  
*MPO(6202884-03)*

Rayer la profondeur de 27 mètres  
(Voir la carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003  
48°44'24.0"N 123°36'07.5"W  
*MPO(6202884-04)*

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Ouest  
Édition 07/2014**

**PARTIE 2  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**

18-JUIL-2014

LNMD. 27-JUIN-2014

Porter une balise marquée "danger reef" sur certaines copies  
(Voir la carte n° 1, Q80)

48°45'39.5"N 122°52'34.0"W

*MPO(6202883-01)*

**3478 - Sansum Narrows - Nouvelle édition - 12-JUIL-2013 - NAD 1983**

18-JUIL-2014

LNMD. 13-JUIN-2014

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 7 mètres marquée  
Mooring/Amarre (Voir la carte n° 1, K41)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570237

48°44'23.9"N 123°36'07.6"W

*MPO(6202884-02)*

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 6 mètres marquée  
Mooring/Amarre  
(Voir la carte n° 1, K41)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570237

48°45'21.4"N 123°36'28.5"W

*MPO(6202884-03)*

**3479 - Approaches to/Approches à Sidney - Carte nouvelle - 18-MAI-2007 - NAD 1983**

18-JUIL-2014

LNMD. 28-SEPT-2012

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 18 mètres marquée  
Mooring/Amarre  
(Voir la carte n° 1, K41)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570567

48°42'46.9"N 123°27'00.5"W

*MPO(6202884-01)*

**3490 - Fraser River/Fleuve Fraser, Sand Heads to/à Douglas Island, Compartment B-C - Nouvelle édition - 02-NOV-2012 - Wgs84**

25-JUIL-2014

LNMD. 20-JUIN-2014

Rayer la note  
VANCOUVER TRAFFIC  
SECTOR/SECTEUR 3  
Channel/Voie 12

49°11'54.0"N 122°54'35.0"W

*MPO(6202887-01)*

**3491 - Compartment B-C - Nouvelle édition - 19-OCT-2012 - Wgs84**

25-JUIL-2014

LNMD. 30-MAI-2014

Rayer la note  
VANCOUVER TRAFFIC  
SECTOR/SECTEUR 3  
Channel/Voie 12

49°11'54.0"N 122°54'35.0"W

*MPO(6202887-01)*

**3526 - Howe Sound - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**

25-JUIL-2014

LNMD. 22-JUIN-2012

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 15 mètres, marquée  
Mooring/Amarre  
(Voir la carte n° 1, K41)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470004

49°39'44.5"N 123°15'18.0"W

*MPO(6202888-01)*

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Ouest  
Édition 07/2014**

**PARTIE 2  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**3536 - Powell River and/et Westview - Carte nouvelle - 21-AVR-1978 - NAD 1927**

11-JUIL-2014

Porter une balise de jour de bâbord  
(Voir la carte n° 1, Qt)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570159

LNMD. 20-DÉC-2013  
49°49'59.2"N 124°31'41.1"W

*MPO(6202868-01)*

**3675 - Gold River - Carte nouvelle - 20-NOV-1998 - NAD 1983**

25-JUIL-2014

Rayer la profondeur de 3.1 mètres  
(Voir la carte n° 1, I10)

LNMD. 11-AVR-2014  
49°40'41.5"N 126°07'00.5"W

*MPO(6202886-01)*

Porter une profondeur de 1.7 mètres  
(Voir la carte n° 1, I10)

49°40'41.0"N 126°07'00.0"W

*MPO(6202886-02)*

**6217 - Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 01-MARS-2002 - NAD 1983**

25-JUIL-2014

Porter un câble sous-marin  
(Voir la carte n° 1, L30.1)

LNMD. 29-JUIN-2007  
joignant 49°41'44.0"N 094°48'53.5"W

49°41'36.7"N 094°48'49.3"W  
49°41'33.4"N 094°48'35.7"W  
49°41'52.7"N 094°47'12.0"W  
49°41'57.7"N 094°47'06.7"W  
et 49°42'02.1"N 094°47'08.2"W

*MPO(6603990-01)*

**6286 - Whitedog Dam to/à Minaki - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 06-SEPT-2002 - NAD 1983**

25-JUIL-2014

Porter un câble sous-marin  
(Voir la carte n° 1, L30.1)

LNMD. 24-JUIN-2011  
joignant 50°04'45.1"N 094°37'49.0"W

50°04'52.0"N 094°38'01.0"W  
50°04'55.0"N 094°38'28.0"W  
50°04'52.3"N 094°38'30.0"W  
et 50°04'50.7"N 094°38'29.0"W

*MPO(6603989-01)*

Porter un câble sous-marin  
(Voir la carte n° 1, L30.1)

joignant 50°04'00.8"N 094°38'44.8"W

50°04'37.9"N 094°38'11.8"W  
50°04'44.7"N 094°38'02.4"W  
50°04'45.2"N 094°37'57.0"W  
et 50°04'44.5"N 094°37'53.1"W

*MPO(6603989-02)*

Porter un câble sous-marin  
(Voir la carte n° 1, L30.1)

joignant 50°04'44.5"N 094°37'53.1"W

50°04'45.5"N 094°37'53.5"W  
50°04'46.0"N 094°37'52.2"W  
et 50°04'45.1"N 094°37'49.0"W

*MPO(6603989-03)*

PARTIE 3  
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

\*715 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ACTIQUE DE L'OUEST) – 2013.

PARTIE 3 – Page 14 de 35

<http://www.ccg-gcc.gc.ca/folios/01018/docs/Pacific-2013-Part3-fra.pdf>

SERVICES DE TRAFIC MARITIME PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST

MODIFIER

Services co-opératif de trafic maritime (CVTS)

Il est obligatoire de participer au système de trafic coordonné par les Centres de trafic de Tofino, Seattle et Victoria dans les eaux territoriales du Canada et des États-Unis. La zone d'opération CVTS est délimitée comme suit : 124° 40W au sud le long de la côte de l'État de Washington jusqu'à 48° 00N, puis à l'ouest jusqu'à 125° 15W et au nord jusqu'à 48° 35 45N. Les navires entrants doivent communiquer avec Tofino Traffic soit à 48° 00N ou à 126° 00W avant d'entrer dans la zone du dispositif de séparation du trafic.

POUR LIRE

Services co-opératif de trafic maritime (CVTS)

Il est obligatoire de participer au système de trafic coordonné par les Centres de trafic de Tofino, Seattle et Victoria dans les eaux territoriales du Canada et des États-Unis. La zone d'opération CVTS est délimitée comme suit : 124° 40 W au sud le long de la côte de l'État de Washington jusqu'à 48° 00 N, puis à l'ouest jusqu'à 125° 15 W et au nord jusqu'à 48° 35 45 N. Les navires entrants doivent communiquer avec Tofino Traffic **sur le canal VHF 74 (156,725 MHz)** soit à 48° 00 N ou à **125° 15 W** avant d'entrer dans la zone du dispositif de séparation du trafic. **Un service d'information fournissant par exemple l'identité du navire, sa destination ou d'autres renseignements obtenus avec les rapports et capteurs de STM, est disponible sur demande en dehors de la zone de STM.**

PARTIE 3 – Page 19 de 35

ANNEXES DES ZONES DE SERVICES DE TRAFIC MARITIME  
ZONE SERVICES DE TRAFIC MARITIME DE PRINCE RUPERT

MODIFIER

Secteur	Limites
1	Toutes les eaux canadiennes au nord de l'île de Vancouver à partir d'une ligne joignant le feu de Cape Caution 51°09'50"N 127°47'06"W, en passant par Mexicana Point 50°54'51.96"N 127°59'58.04"W, de là jusqu'au cap Sutil à la position 50°52'34.23"N 128°3'7.24"W. Ensuite, suivant la ligne de côte vers le nord-ouest jusqu'à Cape Scott; une ligne tirée dans une direction de 281 (vraie) depuis la position 50°46'57"N 128°25'32"W jusqu'à la position 50°52'00"N 129°05'00"W, en suivant une ligne tirée dans une direction de 220 (vraie) jusqu'à la limite des eaux territoriales; de là, jusqu'à la frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique, mais sans inclure les eaux décrites dans le secteur 2 ou les îlots du continent et les voies extérieure de la couverture VHF

POUR LIRE

Secteur	Limites
1	Toutes les eaux canadiennes au nord de l'île de Vancouver à partir d'une ligne joignant le feu de Cape Caution 51° 09' 50" N 127°47'06" W, en passant par Mexicana Point 50° 54' 51.96" N 127°59'58.04"W, de là jusqu'au Cap Sutil à la position 50° 52' 34.23" N 128° 03' 07.24"W. Ensuite, suivant la ligne de côte vers le nord-ouest jusqu'à Cape Scott; une ligne tirée dans une direction de 281° (vraie) depuis la position 50° 46' 57" N 128° 25' 32" W jusqu'à la position 50° 52' 00" N 129° 05' 00" W, en suivant une ligne tirée dans une direction de 220° (vraie) jusqu'à la limite des eaux territoriales; <b>et de là, vers le nord en suivant la limite des eaux territoriales sur une ligne tirée de 270° (vraie), du Cap Knox à l'extrémité nord-ouest de l'île Graham à la position 54° 11' 00" N 133° 05' 00" W jusqu'à la limite des eaux territoriales</b> , mais sans inclure les eaux décrites dans le secteur 2 ou les îlots du continent et les voies extérieures de la couverture VHF.

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Ouest  
Édition 07/2014**

**PARTIE 3  
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

**MODIFIER**

2	<p>Toutes les eaux canadiennes délimitées au nord par une ligne allant de Bareside Point par 53°54'12"N et 130°16'31"W; de là vers Swede Point par 53°53'16"N 130°15'35"W. Puis le long du littoral de Pitt Island jusqu'à la position 53°48'03"N 129°58'31"W; de là vers la position 53°48'41.4"N 129°57'07.9"W; puis vers le nord en suivant le littoral du continent jusqu'au point 54°09'38"N 129°57'37"W; de là jusqu'à la position 54°11'53"N 129°58'51"W; puis en direction nord en suivant le littoral du continent jusqu'au point 54°37'57"N 130°26'31"W; de là vers la position 54°38'02"N 130°26'31"W; puis en direction nord le long du littoral ouest de Maskelyne Island jusqu'à Maskelyne Point 54°38'55"N 130°26'42"W; de là vers Wales Point 54°42'17"N 130°28'33"W; puis vers l'ouest le long de la côte de Wales Islands à 54°42'06"N 130°31'47"W; de là en direction de la position 54°42'27"N 130°36'50"W; puis vers l'ouest le long de la frontière internationale jusqu'au feu de Cape Muzon au point 54°39'48"N 132°41'30"W; puis vers l'ouest le long du littoral de Dall Island jusqu'au feu de Pointe Cornwallis au point 54°42'12"N 132°52'17"W; puis vers le sud jusqu'à Langara Point a 54°15'23"N 133°03'30"W; de là vers le sud le long de la côte ouest de Langara Island jusqu'à Lacy Island a 54°13'18"N 133°05'24"W; de là vers le sud jusqu'au Cape Knox sur Graham Island jusqu'au point 54°11'00"N 133°05'00"W; de là vers l'est le long du littoral de Graham Island jusqu'à Rose Spit au point 54°11'12.5"N 131°38'43"W; de là vers le sud-est jusqu'à Seal Rocks au point 54°00'00"N 130°47'26"W; de là vers Oval Point sur Porcher Island au point 53°56'24"N 130°43'15"W, et de là vers l'est, en suivant le littoral de Porcher Island jusqu'à Bareside Point.</p>
---	---

**POUR LIRE**

2	<p>Toutes les eaux canadiennes délimitées au nord par une ligne allant de Bareside Point par 53° 54' 12" N et 130° 16' 31" W; de là vers Swede Point par 53° 53' 16" N 130° 15' 35" W. Puis le long du littoral de Pitt Island jusqu'à la position 53° 48' 03" N 129° 58' 31" W; de là vers la position 53° 48' 41.4" N 129° 57' 07.9" W; puis vers le nord en suivant le littoral du continent jusqu'au point 54° 09' 38" N 129° 57' 37" W; de là jusqu'à la position 54° 11' 53" N 129° 58' 51" W; puis en direction nord en suivant le littoral du continent jusqu'au point 54° 37' 57" N 130° 26' 31" W; de là vers la position 54° 38' 02" N 130° 26' 31" W; puis en direction nord le long du littoral ouest de Maskelyne Island jusqu'à Maskelyne Point 54° 38' 55" N 130° 26' 42" W; de là vers Wales Point 54° 42' 17" N 130° 28' 33" W; puis vers l'ouest le long de la côte de Wales Islands à 54° 42' 06" N 130° 31' 47" W; de là en direction de la position 54° 42' 27" N 130° 36' 50" W; puis vers l'ouest le long de la frontière internationale jusqu'au feu de Cape Muzon au point 54° 39' 48" N 132° 41' 30" W; puis vers l'ouest le long du littoral de Dall Island jusqu'au feu de Pointe Cornwallis au point 54° 42' 12" N 132° 52' 17" W; puis <b>en décrivant un arc vers le sud-ouest en suivant la limite des eaux territoriales jusqu'à la position 54° 11' 00" N 133° 28' 34.6" W</b>; de là en direction de l'est à 90° (vraie) jusqu'au Cape Knox sur Graham Island jusqu'au point 54° 11' 00" N 133° 05' 00" W; de là vers l'est le long du littoral de Graham Island jusqu'à Rose Spit au point 54° 11' 12.5" N 131° 38' 43" W; de là vers le sud-est jusqu'à Seal Rocks au point 54° 00' 00" N 130° 47' 26" W; de là vers Oval Point sur Porcher Island au point 53° 56' 24" N 130° 43' 15" W, et de là vers l'est, en suivant le littoral de Porcher Island jusqu'à Bareside Point</p>
---	--

**PARTIE 3  
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

**PARTIE 3 – Page 22 de 35**

**MODIFIER**

<b>POINTS D'APPEL</b>				
<b>Numéro</b>	<b>Secteur</b>	<b>Nom</b>	<b>Description générale et conditions</b>	<b>Description géographique</b>
24	Changement	Langara Point PointCornwallis	Une ligne reliant les positions du feu de Langara Point et Point Cornwallis.	Une ligne joignant les positions 54°15'23"N 133°03'30"W; et 54°42'12"N 132°52'17"W
25	1	Langara Island	Une ligne orientée sur 220° (Vrai) allant du feu de Langara Point jusqu'à la limite des eaux territoriales.	Une ligne orientée 220°(vrai) à partir de 54°15'23"N 133°03'30"W jusqu'à la limite de la mer territoriale

**POUR LIRE**

<b>POINTS D'APPEL</b>				
<b>Numéro</b>	<b>Secteur</b>	<b>Nom</b>	<b>Description générale et conditions</b>	<b>Description géographique</b>
24	2	Limite de zone	Une ligne allant du feu de Pointe Cornwallis, s'étendant sur un arc vers le sud-ouest en suivant la limite des eaux territoriales jusqu'à la position 54° 11' 00"N 133°28'34.6"W.	Une ligne allant de la position 54°42'12"N 132°52'17"W jusqu'à la position 54°11'00"N 133°28'34.6"W le long de la limite des eaux territoriales.
25	Changement	Cap Knox	Une ligne s'étendant d'une direction de 270° (vraie) à partir du cap Knox jusqu'à la limite des eaux territoriales.	Une ligne s'étendant d'une direction de 270° (vraie) à partir de la position 54°11'00"N 133°05'00"W jusqu'à la limite des eaux territoriales.

**AJOUTER**

36	Changement	Cape Scott	Une ligne joignant les positions du feu de Cape Scott et de Triangle Island.	Une ligne joignant les positions 50°46'57"N 128°25'32"W, et 50°52'00"N 129°05'00"W
----	------------	------------	--	--

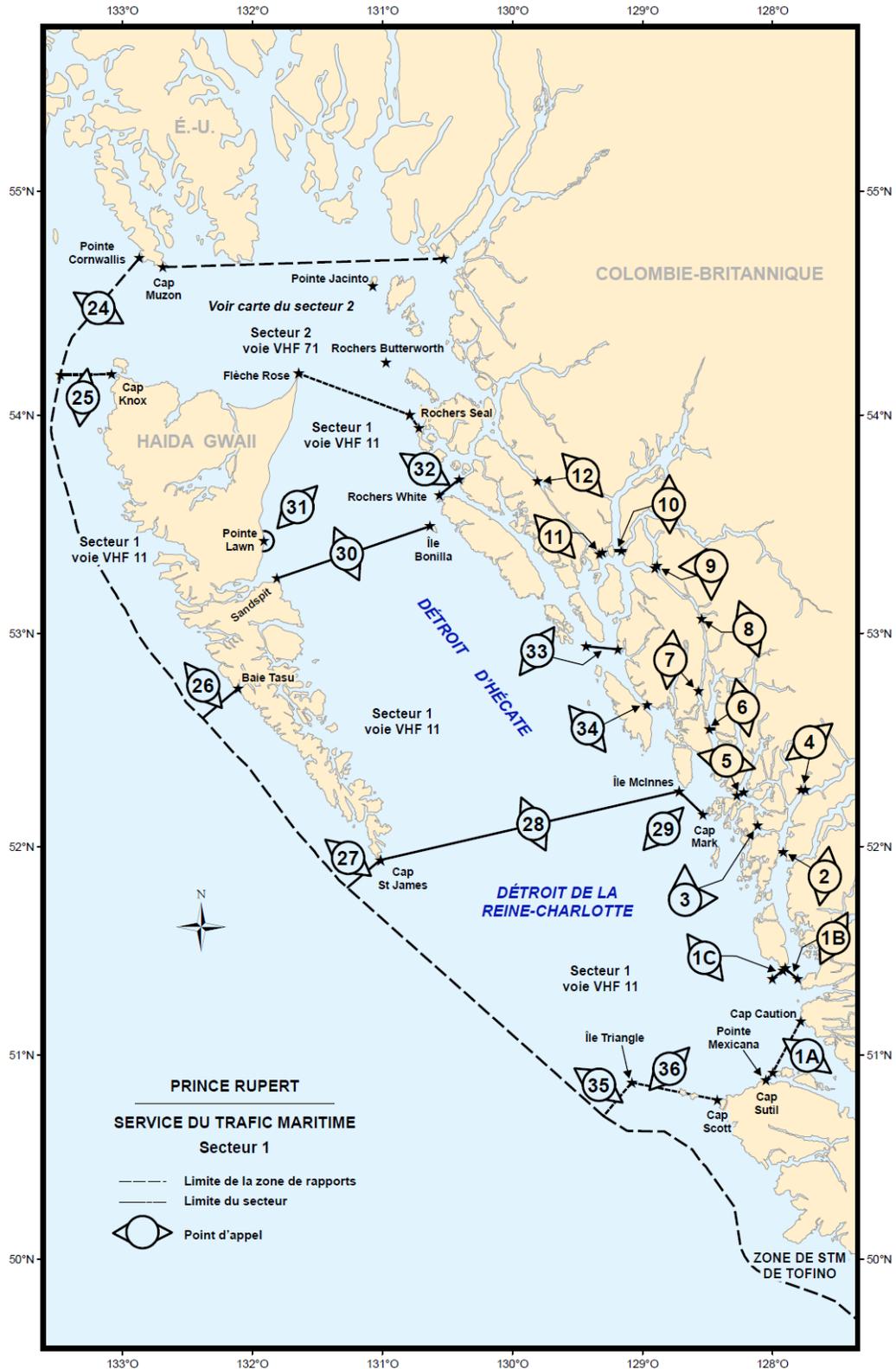
**PARTIE 3 Page 23 de 35**

**REPLACER**

**La carte de Prince Rupert Service du trafic maritime Secteur 1**

**AVEC LA CARTE SUIVANTE:**

PARTIE 3  
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME



**PARTIE 3  
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

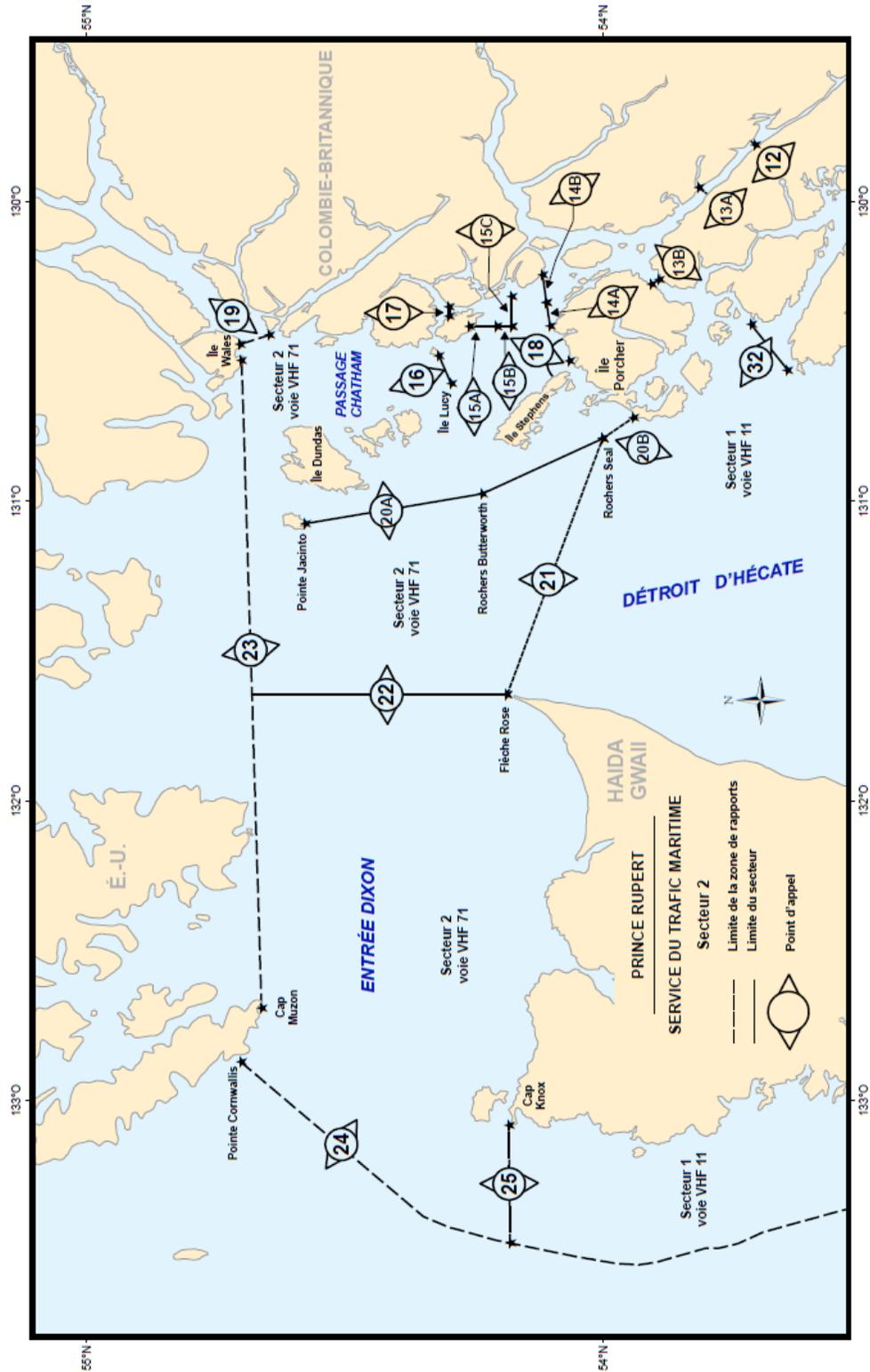
**PARTIE 3 Page 23 de 35**

**REPLACER**

**La carte de Prince Rupert Service du trafic maritime Secteur 2**

**AVEC LA CARTE SUIVANTE:**

PARTIE 3  
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME



PARTIE 3  
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

PARTIE 3 Page 32 de 35

ZONE SERVICES DE TRAFIC MARITIME DE VANCOUVER

RAYER

Le point d'appel 40

POINTS D'APPEL				
Numéro	Secteur	Nom	Description générale et conditions	Description géographique
40	Changement	Cape Scott	Une ligne joignant les positions du feu de Cape Scott et de Triangle Island.	Une ligne joignant les positions 50°46'57"N 128°25'32"O, et 50°52'00"N 129°05'00"O

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Ouest  
Édition 07/2014**

**PARTIE 5  
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nom- inale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

Les modifications sont surlignées en **jaune**.

**Pacifique**

431.5 G5420.6	Gibsons Landing, brise-lames - Feu Sud	49 23 57.7 123 30 17.8	FI G	4s 6.0	3	Mât blanc, marque de jour carrée verte, blanche et noire.	À longueur d'année.  Carte:3534 Éd. 07/14 (P14-037)
472	Westview Harbour South	Sur le brise-lames. 49 49 55.5 124 31 42	FL G	4s 3.3	4	Mât.	Aide privée À longueur d'année.  Carte:3536 Éd 07/14 (P14-050)
652 G5739.6	Gertrude Point	Sur la pointe, chenal Douglas. 53 37 54.3 129 13 49.2	FI W	4s 4.5	5	Tour à claire-voie carrée blanche.	À longueur d'année.  Carte:3977 Éd. 07/14 (P14-038)
652.2 G5739.66	Hawkesbury Island	Côté Ouest de l'île. 53 37 08.7 129 10 51.3	FI W	6s 4.8	5	Tour à claire-voie carrée blanche.	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. À longueur d'année.  Carte:3977 Éd. 07/14 (P14-039)
652.5 G5739.7	Maitland Island, extrémité Sud- Ouest	53 42 08.1 129 04 33.7	FI W	4s 8.2	5	Tour à claire-voie carrée blanche, avec panneaux blancs sur 3 cotés.	À longueur d'année.  Carte:3977 Éd. 07/14(P14-040)
653 G5739.6	Emilia Island	À l'extrémité SE de l'île. 53 45 30.7 128 58 20.7	FI W	6s 4.9	5	Tour à claire-voie carrée.	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. Visible de 231° par l'W. et le N. à 064°. À longueur d'année.  Carte:3977 Éd. 07/14 (P14-041)
654 G5740	Kersey Point	Sur la pointe. 53 46 34.5 128 51 40.1	FI(3) W	12s 5.7	5	Tour à claire-voie carrée blanche.	Lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 6.5 s. À longueur d'année.  Carte:3977 Éd. 07/14 (P14-042)
654.2 G5740.1	Hilton Point	Sur la pointe. 53 48 52.8 128 52 21.1	FI W	4s 4.9	5	Tour à claire-voie carrée blanche.	À longueur d'année.  Carte:3977 Éd. 07/14 (P14-043)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Ouest  
Édition 07/2014**

**PARTIE 5  
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
654.5	Nanakwa Shoal - Bouée SADO lumineuse 46181	53 50 01.2 128 50 01.1	Fl(5) Y	20s	.....	Jaune, marquée "46181".	5 (Lum. 0.5 s; obs. 1.5 s) obs. 10 s À longueur d'année.  <b>Carte:3977</b> Éd. 07/14 (P14-049)
655 G5739.2	Dorothy Island	Sur l'île. 53 39 33.7 128 50 37.6	Fl W	6s	4.4	5	Tour à claire-voie carrée blanche. Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. À longueur d'année.  <b>Carte:3977</b> Éd. 07/14 (P14-044)
656 G5738.2	Rix Island	Extrémité NE de l'île. 53 31 33.3 128 44 14.7	Fl W	6s	4.5	5	Tour à claire-voie carrée blanche. Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. À longueur d'année.  <b>Carte:3977</b> Éd. 07/14 (P14-045)
660 G5738	Staniforth Point	Sur la pointe. 53 34 08.9 128 49 04.9	Fl(3) W	12s	6.9	5	Tour à claire-voie carrée blanche avec panneaux blancs sur 3 côtés. Lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 6.5 s. À longueur d'année.  <b>Carte:3977</b> Éd. 07/14 (P14-046)
661 G5737.4	Mary Point	Sur la pointe, passage Verney. 53 32 59.8 128 58 07.6	Q W	1s	5.7	5	Tour à claire-voie carrée blanche avec panneaux blancs sur 3 côtés. À longueur d'année.  <b>Carte:3977</b> Éd. 07/14 (P14-047)
663 G5740.2	Clio Point	Sur la pointe. 53 54 23.5 128 42 38.3	Fl W	6s	6.7	5	Tour à claire-voie carrée blanche. Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. À longueur d'année.  <b>Carte:3977</b> Éd. 07/14 (P14-048)
703.7	Philips Point – Feu à secteur	À l'entrée du Port de Prince Rupert 54 15 54.3 130 21 53.4	Q G W G	1s	6.8	5	Tour à claire-voie carrée blanche. Vert 167° à 176° 40'; Blanc 176° 40' par l'O à 337° 50'; Vert 337° 50' à 354° 10' par le N et l'E à 167°. Aide privée. À longueur d'année.  Carte : 3958 Éd. 07/14

**Avis aux Navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest  
Édition /2014**

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION.**

Nom du navire ou de l'expéditeur ..... Date.....

Adresse de l'expéditeur: .....  
Numéro Rue

Ville: ..... Prov. / Pays: ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur: .....

Date de l'observation: ..... Heure (UTC): .....

Position géographique: .....

Coordonnées de la position: Lat: ..... Long: .....

Méthode de positionnement:  DGPS  GPS avec WAAS  GPS  Radar  Autre

Système de référence géodésique utilisé:  WGS 84  NAD 27  Autre

Exactitude estimée de la position: .....

N°. de la carte: ..... Informations:  NAD 27  NAD 83

Édition de la carte: ..... Dernière correction appliquée: .....

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) .....

\*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

*Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Montréal, Qc H2Y 2E7

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

[Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca)

**OU**

Hydrographe fédéral  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

[CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA](mailto:CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA)

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: [info@dfo-mpo.gc.ca](mailto:info@dfo-mpo.gc.ca)